

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 20 avril 2021

Date d'affichage 20 avril 2021

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 22 (+ 6 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210426-DEL_21_04_26_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINT-SIX AVRIL à Dix-sept heures,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, Mme Olivia JAMAIN, Mme Audrey MAMONTEI, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN,

Excusés : M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Emmanuel BOIS, (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), M. Christophe BISI, (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Sophie DOLLON.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Olivia JAMAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE PAR LE REGISSEUR DE L'ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant le recours gracieux demandé par le régisseur de l'ESCAL, suite à un vol de fonds de caisse survenu le 13 avril 2021.

Il convient d'accorder au régisseur de la sous régie n°7 de la régie multiservices-ville une remise gracieuse d'un montant de 49,80 €, correspondant à la somme dérobée.

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à cette demande de remise gracieuse du régisseur de la sous régie n°7 de la régie multiservices-ville,

ACCORDE des délais de versement de la somme de 49.80 €, selon un calendrier fixé avec le Comptable Public.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU